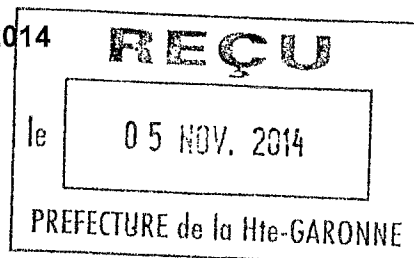


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 05 novembre 2014



INVESTISSEMENTS

7. – INVESTISSEMENTS TRAMWAY

7.11 – PROJET TRAM ENVOL : Marché P 2014 12104 M : Marché Espaces Verts et Plantations : Approbation du marché à conclure avec l'entreprise IDVERDE.

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2013.04.04.8.14. du 4 avril 2013, a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet, et a arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).

Le présent marché P 2014 12104 M a pour objet la réalisation de l'ensemble des espaces verts et plantations y compris leur entretien sur une période de deux années, la réalisation des engazonnements sur plateforme et leur entretien jusqu'à la mise en service commerciale de la ligne Envol.

La durée du marché est portée à 32 mois.

Les prestations du marché comprennent :

- la fourniture des terres végétales,
- la plantation de 241 arbres et cépées,
- la réalisation des gazons de plateforme,
- l'entretien pendant 2 ans des espaces verts et plantations (hors gazon de plateforme repris par l'exploitant à la mise en service de la ligne Envol).

La procédure retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 160 et 161 du code des marchés publics.

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 29 juillet 2014 aux publications du BOAMP et sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 8 septembre 2014 avant 17h00.

10 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les offres reçues ont été ouvertes le 09 septembre 2014.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **14 octobre 2014**, agréée les candidatures suivantes :

1. CAUSSAT ESPACES VERTS

2. IDVERDE

3. COURSERANT/CLARAC & CIE

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **14 octobre 2014**, attribué le marché à l'entreprise **IDVERDE** dont le montant du détail estimatif proposé s'élève à **881.412,04 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché P 2014 12104 M avec l'entreprise **IDVERDE**.

* *
*

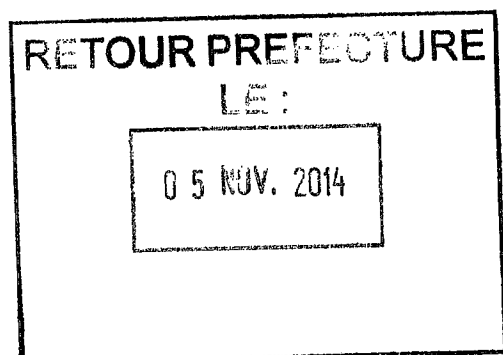
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **IDVERDE**, le marché n° P 2014 12104 M concernant les travaux d'espaces verts et de plantations pour un montant de **881.412,04 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'L'.

Jean-Michel LATTES